



## FICHE D'INSCRIPTION > STAGE DE VACANCES SCOLAIRES

Leçons de natation pour les enfants de 7 à 13 ans

**Inscription + Règlement à partir du Samedi 06 Avril à 9h00**

Identité de l'enfant :

NOM : .....PRENOM:.....

CP : ..... VILLE : ..... AGE : .....

TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

### Cotisation et dates des stages :

- Stage :  Du Lundi 22 au Vendredi 26 avril → 40 €  
 Du Lundi 29 avril au Samedi 04 mai → 40 € (Pas de cours le 1<sup>er</sup> mai)

### Horaires (dans l'eau) :

Du lundi au vendredi de 13h45 à 14h30  
Le samedi 04 mai de 13h00 à 13h45

**Le port du  
bonnet de  
bain est  
obligatoire**

### Autorisation parentale :

Je soussigné(e), ....., autorise les M.N.S des piscines de la ville centre à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident survenu à mon enfant : .....

### Responsabilité :

Les élèves sont sous la responsabilité des M.N.S que pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'établissement. Pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de bien vouloir les récupérer à chaque fin de cours **SYSTEMATIQUEMENT ET OBLIGATOIREMENT** dans l'enceinte de l'établissement. SBAA se dégage de toutes responsabilités en cas de vol.

## Conditions générales de vente :

Pour chaque stage, un cours par jour de 45min du lundi au vendredi.

Le ou les cours manqués, du fait du participant, pour quelques raisons que ce soit **ne sont ni rattrapables, ni remboursables.**

Toute inscription à quelconque des activités proposées dans les piscines gérées par Saint-Brieuc Armor Agglomération est ferme et définitive.

Aucune demande de remboursement partiel ou total pour tout autre motif que médical ou circonstance jugée « grave et exceptionnelle » par Saint-Brieuc Armor Agglomération ne sera prise en compte.

## EN CAS DE CESSATION DE L'ACTIVITE :

Pour des raisons médicales graves justifiant un arrêt définitif de la pratique de l'activité concernée (à l'appréciation de Saint-Brieuc Armor Agglomération), si vous souhaitez formuler une demande de remboursement, vous devrez la demander par écrit à l'attention de :

**Mr. Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération**

**5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie, CS 54403 – 22044 Saint-Brieuc cedex 2**

Votre courrier devra rappeler l'activité pour laquelle vous sollicitez un remboursement ainsi que vos raisons. Joindre obligatoirement à votre demande :

- Un certificat médical attestant de votre incapacité à pratiquer l'activité concernée (si vous motivez celle-ci pour raison médicale),
- Un RIB original pour un remboursement par virement si celui-ci est accepté.

**Votre demande devra impérativement être formulée dans un délai maximum de 45 jours à compter du premier cours manqué après quoi elle sera rejetée d'office.**

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Saint-Brieuc le :

Lu et approuvé  
Signature :